
**Engins de terrassement et machines
mobiles de construction de routes —
Échange de données sur le chantier —**

**Partie 1:
Architecture du système**

iTeh STANDARD PREVIEW
*Earth-moving machinery and mobile road construction machinery —
Worksite data exchange —
Part 1. System architecture*
(standards.iteh.ai)

ISO 15143-1:2010

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/989637e7-bd22-4b5b-8ac2-e015608116ac/iso-15143-1-2010>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 15143-1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/989637e7-bd22-4b5b-8ac2-e015608116ac/iso-15143-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/989637e7-bd22-4b5b-8ac2-e015608116ac/iso-15143-1-2010>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2010

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Termes et définitions	3
3.1 Termes généraux concernant le traitement de l'information.....	3
3.2 Termes spécifiques à l'échange de données sur le chantier.....	9
3.3 Termes relatifs à la spécification et termes de normalisation des éléments de données.....	14
3.4 Termes relatifs au plan général pour l'échange de données sur le chantier.....	20
4 Services cibles.....	22
5 Méthode d'échange de données sur le chantier en utilisant la présente partie de l'ISO 15143.....	23
5.1 Généralités	23
5.2 Procédure d'échange de données	23
5.3 Application	24
6 Plan général pour l'échange de données sur le chantier.....	25
6.1 Concept du plan général pour l'échange de données sur le chantier.....	25
6.2 Fonction du plan général pour l'échange de données sur le chantier	25
6.3 Description du plan général pour l'échange de données sur le chantier.....	25
Annexe A (normative) Élargissements au plan d'application et au dictionnaire de données de l'ISO 15143.....	29
Annexe B (informative) Méthode de création d'un dictionnaire de données sur le chantier en utilisant l'ISO 15143.....	31
Annexe C (informative) Diagrammes applicables de plan général pour l'échange de données sur le chantier	37
Annexe D (informative) Exemple d'application de l'ISO 15143 — Construction de la machine	39
Annexe E (informative) Modélisation (conceptuelle) du procédé.....	53
Annexe F (informative) Modélisation de procédé (exemple typique).....	56
Bibliographie.....	60

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 15143-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, sous-comité SC 3, *Caractéristiques des engins, systèmes électriques et électroniques, mise en service et entretien*.

L'ISO 15143 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Engins de terrassement et machines mobiles de construction de routes — Échange de données sur le chantier*:

— *Partie 1: Architecture du système*

— *Partie 2: Dictionnaire de données*

Introduction

Les technologies de l'information et les technologies de mesure se développant rapidement sont employées pour mettre au point des systèmes d'information de chantier pour aider au contrôle de la forme finie du travail exécuté par des machines de construction. De tels systèmes sont introduits dans des projets de construction comprenant des travaux de terrassement et de construction de routes.

Pour employer ces systèmes d'information de chantier, les données doivent s'échanger facilement et sûrement entre les machines de construction, les appareils de mesure et le système d'information du chantier. Quand un projet de construction assisté par un système d'information de chantier commence, le système est présenté avec des caractéristiques spécifiques à la machine de construction et aux appareils de mesure utilisés dans le projet. Ce système, employé pendant la durée limitée du projet, est ensuite affecté à un autre projet. Par conséquent, une condition essentielle pour l'utilisation d'un tel système d'information de chantier est que le système puisse changer les données électroniques employées pour la machine de construction et les appareils de mesure.

Les nombreuses parties intéressées qui incluent non seulement des gestionnaires d'emplacement et des opérateurs, mais également des sociétés contractées pour exécuter le travail, les propriétaires de machine et les maîtres d'œuvre de projet, doivent avoir les données de mesure, toutes les données de travail, les paramètres de contrôle de machine, et ceux qui sont utilisés et créés pendant un projet. On s'attend également à ce que différents systèmes d'information puissent échanger des données électroniques.

La réalisation de l'échange de données employant de telles données électroniques est entravée par le fait que les noms et les définitions des données et des formats de données diffèrent normalement entre les systèmes d'information de chantier, les machines de construction et les appareils de mesure en service: un problème qui obstrue sévèrement le développement et l'utilisation des systèmes d'information de chantier.

L'ISO 15143 est censée résoudre les problèmes ci-dessus et garantir l'interopérabilité des données.

NOTE Elle inclut la définition des données décrivant le statut en temps réel d'une machine en fonctionnement. Ces données ne sont pas prévues pour le contrôle en temps réel de la machine (mais une telle utilisation n'est pas interdite).

Les bénéfices de son utilisation incluent une plus grande liberté pour les développeurs et les utilisateurs de produit. Les fabricants de machines de construction, d'appareillages de mesure et de systèmes d'information augmentent la gamme de leurs clients et réduisent les risques de développement de produit en concevant des produits en conformité avec l'ISO 15143. Les coûts sont diminués grâce à des temps de développement de produit plus courts et des systèmes de développement et d'entretien plus efficaces. Sans la présente Norme internationale, il est difficile de relier des équipements faits par différents fabricants pour être utilisés dans de tels systèmes d'information et le développement de systèmes est extrêmement risqué. Il est donc difficile pour les fabricants de vendre leurs produits aux utilisateurs des systèmes faits par d'autres fabricants. Une autre cause de coûts élevés est la nécessité d'employer sans interruption beaucoup de techniciens pour développer et maintenir des produits après la livraison, y compris l'introduction de nouvelles versions.

Cependant, l'établissement de l'ISO 15143 peut permettre d'augmenter le nombre de clients de tous les fabricants en leur permettant de développer et de vendre les produits qui peuvent être reliés aux systèmes d'autres sociétés. Le développement de produits conformes à l'ISO 15143 favorisera la réalisation de grandes économies en permettant à chaque fabricant de vendre des produits à beaucoup d'utilisateurs et d'augmenter l'efficacité du travail de maintenance.

Il sera bénéfique pour les entrepreneurs d'augmenter la gamme de produits qu'ils choisissent et de passer de l'emploi d'un seul fournisseur à plusieurs fournisseurs en abaissant les coûts et en améliorant la qualité du produit. L'ancien système de développement était caractérisé par une absence générale de compétitivité, car chaque utilisateur ne pouvait présenter que les produits qui satisfaisaient aux caractéristiques de son système existant et ne pouvait compter que sur son développeur pour la maintenance. L'établissement de l'ISO 15143 augmente la concurrence entre les fabricants, abaisse les coûts et élève le niveau des systèmes développés.

La généralisation de l'utilisation des systèmes d'information sur des chantiers permet l'utilisation de nouveaux produits plus performants équipés de la technologie de l'information. Pour les fabricants de machines de construction et d'appareillage de mesure, cela étend le marché en développant de nouveaux débouchés. Un exemple: le terrassement sans poteau remplace les pieux de finition qui indiquent les cibles des machines de construction avec les systèmes de soutien qui emploient des données électroniques pour indiquer des positions de cible aux opérateurs. Un autre exemple est le développement de machines de construction avec la commande de lame automatisée.

Les maîtres d'œuvre de projets de construction, y compris les gouvernements nationaux, les administrations régionales et les utilisateurs du secteur privé apprécient les coûts inférieurs de construction et la grande qualité. Ces avantages résultent d'une plus grande concurrence, de tolérances géométriques améliorées, de transferts de données plus importants et d'un contrôle précis des produits finis.

iTeh STANDARD PREVIEW **(standards.iteh.ai)**

[ISO 15143-1:2010](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/989637e7-bd22-4b5b-8ac2-e015608116ac/iso-15143-1-2010)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/989637e7-bd22-4b5b-8ac2-e015608116ac/iso-15143-1-2010>

Engins de terrassement et machines mobiles de construction de routes — Échange de données sur le chantier —

Partie 1: Architecture du système

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 15143 spécifie l'architecture du système pour l'échange des données relatives à l'utilisation des engins de terrassement tels que définis dans l'ISO 6165, et des machines mobiles de construction de routes telles que définies dans l'ISO 22242, lorsqu'ils sont utilisés pour un travail semblable au terrassement, lors d'opérations de construction de chantier. Elle est également applicable à l'échange de données sur le chantier, pour le besoin des services associés à l'utilisation de la machine (voir Article 4), et donne les définitions des termes relatifs à l'échange de données sur le chantier.

Elle couvre la couche d'application dans le modèle de référence de l'OSI selon l'ISO/CEI 7498-1 et exclut les couches de présentation, de session, de transport, de réseau, de liaison de données et la couche physique. L'accord spécifique (choix de caractéristiques applicables, normes, etc.) concernant ces couches est nécessaire pour faciliter l'échange de données.

La présente partie de l'ISO 15143 s'applique aux échanges de données de construction sur le chantier:

- a) les informations échangées entre l'entrepreneur et le système d'information (phase d'exécution):
 - 1) les informations de l'entrepreneur pour situer le système d'information telles que les données de base du projet, les données de conception, l'état de fonctionnement;
 - 2) les informations du système d'information du chantier à l'entrepreneur telles que les données du travail réalisé, les enregistrements de la machine;
- b) les informations échangées entre le système d'information du chantier et la machine de construction:
 - 1) les informations du système d'information du chantier à la machine de construction telles que des données de mission comprenant des données de cible;
 - 2) les informations de la machine de construction vers le système d'information du chantier tel que le disque de fonctionnement de machine (productivité), disque de fonctionnement de machine (santé);
- c) les informations échangées entre le système d'information du chantier et les appareils de mesure:
 - 1) les informations du système d'information du chantier aux appareils de mesure telles que des données de déclenchement;
 - 2) les informations des appareils de mesure vers le système d'information du chantier tel que l'enregistrement de mesure comprenant des données de mesure.

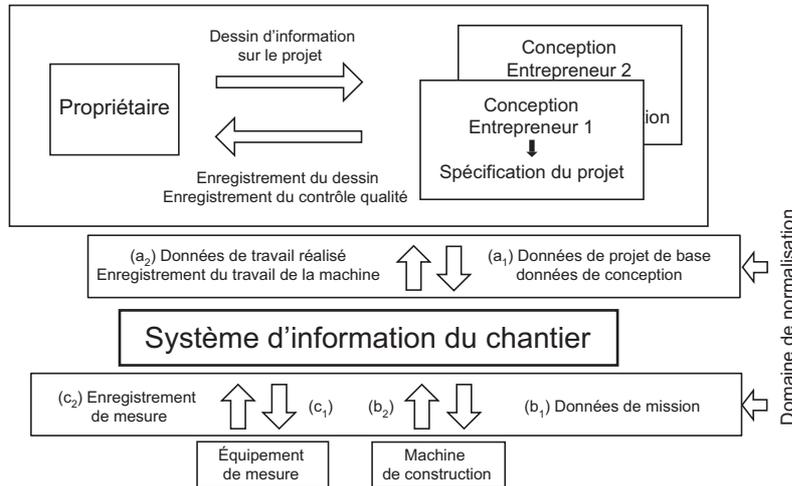
Elle ne s'applique pas aux informations échangées entre le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur:

- les informations du maître de l'ouvrage à l'entrepreneur telles que les informations sur le projet, les données topographiques du dessin de conception, les données de surveillance;

— les informations de l'entrepreneur au maître de l'ouvrage du projet tel que l'enregistrement du dessin, l'enregistrement de contrôle qualité.

Cependant la possibilité de son application dans ce secteur n'est pas exclue.

Voir Figure 1.



iTeh STANDARD PREVIEW

Le terme *machine de construction* est employé ici comme concept. La machine réelle peut contenir les appareils de mesure et/ou le système d'opération de données. Les machines de construction sont prévues pour être dans l'état dans lequel elles sont livrées par le fabricant.

L'ISO 15143 s'applique à l'échange de données d'un système ouvert et peut être applicable au système fermé.

Voir l'Article 4 pour les services cibles auxquels s'applique l'ISO 15143.

Figure 1 — Échange d'informations relatif à l'échange de données sur le chantier

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 6165, *Engins de terrassement — Principaux types — Identification et termes et définitions*

ISO/CEI 7498-1, *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Modèle de référence de base: Le modèle de base*

ISO/IEC 11179 (toutes les parties), *Technologies de l'information — Registres de métadonnées (RM)*

ISO/CEI 19501, *Technologies de l'information — Traitement distribué ouvert — Langage de modélisation unifié (UML), version 1.4.2*

ISO 22242, *Machines et matériels pour la construction et l'entretien des routes — Principaux types — Dénomination et description*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 6165 et dans l'ISO 22242, ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1 Termes généraux concernant le traitement de l'information

3.1.1

transfert par blocs

action de transférer des données regroupées en bloc

NOTE Un transfert par blocs peut être effectué avec ou sans effacement des données de l'emplacement d'origine.

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.03.02]

3.1.2

séquence d'interclassement

séquence de classement

disposition déterminée résultant d'un interclassement

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.05.09]

3.1.3

configuration

manière dont sont structurés et interconnectés les éléments matériels et logiciels d'un système de traitement de l'information

[ISO/CEI 2382-1:1993, définition 01:01.26]

3.1.4

acquisition de données

opération combinant la collecte et la saisie de données

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.02.10]

3.1.5

collecte de données

processus permettant de réunir des données d'un ou de plusieurs points pour l'utiliser dans un ordinateur

EXEMPLE Collecte des transactions produites aux succursales par un réseau informatique pour l'utiliser dans un centre de calcul.

3.1.6

communication de données

transfert de données entre unités fonctionnelles effectué selon des ensembles de règles gouvernant la transmission de données et la coordination de l'échange

[ISO/CEI 2382-9:1995, définition 09.01.01]

3.1.7

saisie de données

introduction de données sous une forme exploitable par un ordinateur

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.02.09]

EXEMPLE Introduire des données dans un fichier salaire sur un disque souple à partir d'un terminal.

3.1.8

traitement des données

traitement automatique des données

déroulement systématique d'opérations sur des données

[ISO/CEI 2382-1:1993, définition 01.01.06]

3.1.9

système informatique

ensemble constitué d'un ou de plusieurs ordinateurs, de périphériques et de logiciels, et qui assure le traitement des données

[ISO/CEI 2382-1:1993, définition 01.01.20]

3.1.10

unité fonctionnelle

entité matérielle ou logicielle, ou les deux à la fois, capable de remplir une fonction déterminée

[ISO/CEI 2382-1:1993, définition 01.01.40]

3.1.11

index

liste des éléments contenus dans un fichier ou un document, assortie de clés ou de références destinées à localiser ces éléments

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.05.05]

ITIH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3.1.12

traitement de l'information

déroulement systématique d'opérations sur des informations, comprenant le traitement des données, et pouvant comprendre des opérations telles que la communication de données et la bureautique

[ISO/CEI 2382-1:1993, définition 01.01.05]

3.1.13

système de traitement de l'information

ensemble constitué d'un ou de plusieurs systèmes informatiques et d'appareils, tels que du matériel bureautique et de communication, et qui assure le traitement de l'information

[ISO/CEI 2382-1:1993, définition 01.01.21]

3.1.14

système d'information

système de traitement de l'information accompagné des ressources organisationnelles associées telles que les ressources humaines, techniques et financières et qui fournit et répartit des informations

[ISO/CEI 2382-1:1993, définition 01.01.22]

3.1.15

d'entrée (qualificatif)

qualifie un organe, un processus ou un canal relatifs à une entité, ou encore les données ou les états correspondants

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.02.03]

NOTE Le mot «entrée» peut être employé au lieu de «données d'entrée», «signal d'entrée», «saisie» quand une telle utilisation est claire dans un contexte donné.

3.1.16**données d'entrée**

données qu'un ordinateur ou l'une de ses parties reçoit ou doit recevoir

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.02.01]

3.1.17**entrée****introduction**

opération de réception de données dans un ordinateur ou l'une de ses parties

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.02.02]

3.1.18**d'entrée-sortie** (qualificatif)**E-S** (abréviation)

qualifie un organe, un processus ou un canal relatifs à une entrée et une sortie, concurremment ou non, ou encore les données ou les états correspondants

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.02.07]

NOTE L'expression «d'entrée-sortie» peut être employée au lieu de «données d'entrée-sortie», «signal d'entrée-sortie», «processus d'entrée-sortie» quand une telle utilisation est claire dans un contexte donné.

3.1.19**interface**

frontière entre deux unités fonctionnelles, définie par diverses caractéristiques relatives aux fonctions, aux interconnexions mécaniques, aux échanges de signaux, et toute autre caractéristique utile de ces unités

NOTE En français, le nom «interface» est du genre féminin.

[ISO/CEI 2382-9:1995, définition 09.01.06] <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/989637e7-bd22-4b5b-8ac2-e015608116ac/iso-15143-1-2010>

3.1.20**interopérabilité****aptitude à l'interfonctionnement**

possibilité de communication, d'exécution de programmes ou de transfert de données entre unités fonctionnelles différentes, de telle manière que l'utilisateur n'ait que peu ou pas besoin de connaître les caractéristiques propres à chaque unité

[ISO/CEI 2382-1:1993, définition 01.01.47]

3.1.21**masque**

arrangement de caractères désignant les parties d'un autre arrangement de caractères à retenir ou à rejeter

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.06.03]

3.1.22**de sortie** (qualificatif)

qualifie un organe, un processus ou un canal relatifs à une sortie, ou encore les données ou les états correspondants

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.06.06]

NOTE Le mot «de sortie» peut être employé au lieu de «données de sortie», «signal de sortie», «processus de sortie» quand une telle utilisation est claire dans un contexte donné.

3.1.23

donnée de sortie

données qu'un ordinateur ou l'une de ses parties émet ou doit émettre

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.06.04]

3.1.24

sortie

opération d'émission de données par un ordinateur ou l'une de ses parties

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.06.05]

3.1.25

tassement

opération qui consiste à condenser des données

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.03.12]

3.1.26

processus

suite prédéterminée d'événements, définie par son objet ou par son effet, se déroulant dans des conditions données

[ISO/CEI 2382-1:1993, définition 01.01.24]

3.1.27

protocole

ensemble de règles régissant le comportement des unités fonctionnelles au cours de la communication

[ISO/CEI 2382-9:1995, définition 09.06.04]

3.1.28

effacer

amener un ou plusieurs emplacements de mémoire à un état déterminé, généralement représenté par zéro ou par un caractère espace

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.06.04]

3.1.29

interclasser

réunir en un seul, plusieurs ensembles de données selon des critères de rangement prédéterminés

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.05.08]

3.1.30

convertir (des données)

changer le mode de représentation de données, sans modifier les informations qu'elles contiennent

EXEMPLES Changer de code, changer de base de numération, convertir des données analogiques en données numériques, faire une conversion de support.

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.03.06]

3.1.31

copier

lire des données enregistrées sur un support de données sans altérer l'enregistrement original, et écrire ces données à un autre emplacement, sur un support qui peut être différent du support original

EXEMPLE Copier un fichier d'une bande magnétique sur un disque magnétique.

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.01.03]

3.1.32**décoder**

convertir des données en appliquant en sens inverse le code précédemment employé

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.03.09]

3.1.33**reproduire****dupliquer**

copier de telle sorte que la forme physique du résultat soit identique à celle de l'original

EXEMPLE Copier un fichier d'une bande magnétique sur une autre.

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.01.04]

3.1.34**coder****encoder**

convertir des données à l'aide d'un code de telle sorte que la transformation inverse vers la forme d'origine soit possible

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.03.08]

3.1.35**mettre en forme**

préparer des données en vue d'une opération ultérieure

NOTE La mise en forme peut comprendre un changement de l'ordre ou de la disposition des données, l'addition, la suppression ou la modification de données, une conversion de code et des opérations courantes telle que la suppression de zéros.

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.06.01]

3.1.36**extraire**

prendre dans un ensemble d'éléments ceux qui satisfont à des conditions déterminées

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.06.02]

3.1.37**charger**

transférer des données en mémoire ou dans un registre

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.03.03]

3.1.38**fusionner**

combinaison des éléments de plusieurs ensembles de données* rangés de façon comparable en un seul ensemble lui-même rangé suivant le même critère d'ordre

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.05.07]

3.1.39**transférer**

déplacer des données d'un endroit de mémoire à un autre

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.03.01]

3.1.40

condenser

disposer des données sur un support d'enregistrement de manière compacte en tirant parti de certaines caractéristiques de ces données et du support, d'une façon qui permet la reconstitution ultérieure des données d'origine

EXEMPLE Employer des emplacements de bit ou de multiplet qui, sinon, resteraient inutilisés.

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.03.11]

3.1.41

lire

extraire des données d'une mémoire, d'un support, ou les recevoir d'une autre source

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.01.01]

3.1.42

trier

répartir des éléments en groupes suivant des règles déterminées sans nécessairement ordonner les éléments dans chacun des groupes

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.05.06]

3.1.43

transcrire

copier des données d'un support à un autre et les convertir, éventuellement, si la nature du nouveau support l'exige

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.03.10]

3.1.44

transformer

modifier la forme des données suivant certaines règles sans changer fondamentalement leur signification

[ISO/CEI 2382-6:1987, 06.03.04]

3.1.45

traduire

modifier une partie d'un programme écrit dans un langage de programmation déterminé en un autre langage de programmation ou dans une autre forme qui permet son exécution

[ISO/CEI 2382-6:1987, 06.03.05]

3.1.46

translitérer

convertir des données, caractère par caractère

[ISO/CEI 2382-6:1987, 06.03.07]

3.1.47

écrire

enregistrer des données, de façon permanente ou transitoire, dans une mémoire, ou sur un support de données

[ISO/CEI 2382-6:1987, définition 06.01.02]

NOTE Les phases «à lire» et «à lire de» sont souvent distinguées des expressions «écrire à» et «écrire de» seulement du point de vue de la description. Par exemple le transfert d'un bloc de données à partir du stockage interne au stockage externe peut s'appeler «écriture au stockage externe» ou «lecture du stockage interne», ou les deux.

3.2 Termes spécifiques à l'échange de données sur le chantier

3.2.1

agrément d'un produit

reconnaissance mutuelle de termes et conditions selon lesquels est conduite une relation de travail

[ISO/CEI 12207:2008, définition 4.4]

3.2.2

surveillant de travaux

personne chargée de vérifier pour le compte du maître de l'ouvrage que les travaux sont exécutés selon les plans, les spécifications et les autres documents du marché

[ISO 6707-2:1993, définition 3.8.3]

3.2.3

maître de l'ouvrage

personne physique ou morale qui définit le programme de travail, commissionne les travaux et les paye

[ISO 6707-2:1993, définition 3.8.4]

NOTE La limite peut être encore qualifiée par le type de travail entrepris, par exemple entrepreneur de bâtiment, entrepreneur de toiture.

3.2.4

système fermé

système isolé n'ayant aucune interaction avec un environnement

3.2.5

achèvement des travaux

état de la construction lorsque le bâtiment est prêt à être occupé alors que quelques travaux mineurs peuvent rester à faire

NOTE Dans certains marchés, le terme anglais «practical completion» est employé.

[ISO 6707-2:1993, définition 3.6.1]

3.2.6

clauses du contrat

dispositions définissant les droits et obligations des parties contractantes ainsi que les procédures acceptées pour la réalisation du marché

[ISO 6707-2:1993, définition 3.2.1]

3.2.7

cahier des charges

document fixant les clauses du contrat

[ISO 6707-2:1993, définition 3.2.2]

3.2.8

plan de construction

plan de construction montrant concrètement la politique de base pour les travaux de construction

NOTE Les méthodes de construction, les séquences de construction, les voies d'obtention, etc. sont écrites.